

## FORMATION PROFESSIONNELLE CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE

### MODALITES

#### Nature et caractéristiques des actions de formation :

Les actions de formation entrent dans la catégorie des actions prévues par l'article L.63131 du code du travail. Elles ont pour objectif de former les candidats aux épreuves professionnelles du référentiel CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (Ministère de l'Education Nationale).

	<u>FORMATION COMPLETE</u>	<u>FORMATION MODULAIRE</u>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salarié(e)</li> <li>✓ Demandeur d'emploi</li> <li>✓ Individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salarié(e)</li> <li>✓ Demandeur d'emploi</li> <li>✓ Individuel</li> </ul>
<b>PRE-REQUIS</b>	Niveau 3 <sup>ème</sup> des collèges	Titulaire au moins d'un diplôme de niveau 5
<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir 18 ans</li> <li>✓ Entretien individuel</li> <li>✓ Curriculum vitae</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir 18 ans</li> <li>✓ Entretien individuel</li> <li>✓ Curriculum vitae</li> </ul>
<b>DATE</b>	Du 02/09/2019 au 29/05/2020	Du 02/09/2019 au 27/03/2020
<b>DUREE</b>	1260 heures : → 700 heures théoriques + 560 heures pratiques	945 heures : → 385 h théoriques + 560 heures pratiques

#### Contact :

#### **MPLFORMA**

8 av Duval le Camus 92210 Saint Cloud

Tél : 01.46.02.24.05 / 06.31.79.12.13

MAIL : [mp@mplforma.fr](mailto:mp@mplforma.fr)

## PROGRAMME DE UNITES PROFESSIONNELLES : EG<sub>1</sub> / EG<sub>2</sub> / EG<sub>3</sub>

### *Techniques de soins, d'hygiène corporelle et de confort :*

- Travaux pratiques sur le change, la toilette et l'habillage de l'enfant.

### *Techniques éducatives et d'animation :*

- Psychologie, acquisition de techniques de jeux, de loisirs et d'animation, accompagnement de l'enfant dans sa vie quotidienne.

### *Techniques de préparation et de service des collations et des repas :*

- Préparation des repas, préparation des biberons, distribution et service des repas et des collations.

### *Techniques d'entretien des locaux et des équipements autour de l'enfant :*

- Techniques de stérilisation, repassage, pliage et réfection du linge, dépoussiérage, lavage, séchage, décontamination des locaux et des équipements.

### *Techniques d'organisation :*

- Gestion de temps et aménagement des locaux.

### *Connaissance du métier :*

- Législation du travail, fonctionnement des institutions, les différents modes d'accueil du jeune enfant.

### *Formation en milieu professionnel :*

- Mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises en situation réelle de travail.
- Rédaction du mémoire de stage pour les membres du jury CAP Petite Enfance.

### *Prévention des accidents domestiques chez l'enfant :*

- Maîtriser les gestes de premier secours.

### **SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :**

- Apprentissage des techniques professionnelles par la réalisation de travaux pratiques suivant le référentiel du CAP Petite Enfance.
- Analyser des mises en situation, utilisation de documents techniques et divers exercices.
- Vérification des acquisitions théoriques et pratiques par des mises en situation, rédaction de fiches techniques et interrogations écrites et orales.
- Évaluation des acquis professionnels par les tuteurs des différents lieux de stages (12 semaines) suivant une grille d'évaluation.

## UNITES GÉNÉRALES

### **Unités générales / EG1**

Français Histoire-Géographie :

- Elaboration des deux dossiers Histoire Géographie.
- Exercice de Compréhension de texte, rédaction.

### **Unités générales / EG2**

Mathématiques – Sciences :

- Exercices de calcul, géométrie
- Analyse des dosages, mécanique, électricité.

### **SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :**

- Réalisation d'exercices sur différents supports pédagogiques en atelier technique personnalisé.
- Fiches techniques, documentation ressource, jeux interactifs sur ordinateur. Mises en situation examen (Annales).

### **VALIDATION DE LA FORMATION :**

- Attestation de formation pour les stagiaires ayant suivi intégralement la formation en application de l'**article L.6353-1 du code du travail**.
- Validation de l'attestation Prévention et Secours pédiatrique par l'U.N.A.S.S.
- Validation des Unités Professionnelles du diplôme CAP Petite Enfance par le Ministère de l'Éducation Nationale (Suivant le résultat des épreuves).